

METHODOLOGIE DE CARTOGRAPHIE DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

En Alsace :

Sur les Hautes Chaumes

⇒ la carte a été établie entre 1999 et 2004 par l'Université de Metz et le Parc naturel régional des Ballons des Vosges sur la base des photographies aériennes (orthophotoplans, missions IGN de 1997 & 2002 + photos infrarouge mission 1997 de l'Institut Forestier National). Les photographies ont permis de dessiner les grandes unités écologiques ; les périmètres et la détermination exacte des habitats sont ensuite vérifiés sur le terrain. La phase de terrain a permis également de procéder à des relevés phytosociologiques (voir détail des relevés en annexe 6, cahier 2).

En forêt :

⇒ en forêt domaniale des Deux Lacs, la carte a été réalisée dans le cadre d'un stage lors de l'élaboration du plan de gestion de la Réserve Biologique Domaniale en 1997 (photos aériennes et données peuplements) ;

⇒ ailleurs en forêt soumise, la carte a été réalisée par l'ONF entre 2001 et 2004. Sur la base des données existantes, notamment les cartes des stations ou des peuplements dans les forêts relevant du régime forestier, un premier découpage a été proposé. Dans chaque polygone, un relevé a été réalisé tous les 4 ha voire tous les ha en fonction des habitats. A chaque relevé sont notés : l'habitat présent, la surface terrière en petit bois, gros bois et très gros bois, le recouvrement de la régénération etc (voir détails des relevés en annexe 6). Ainsi, la carte des habitats est construite à partir des données bibliographiques (aménagements), de terrain (détermination des habitats à chaque relevé) et des connaissances des agents forestiers de terrain. En dehors de l'enveloppe de référence de la ZSC officielle (extensions de la ZSC sur la ZPS), la détermination des habitats a été réalisée en 2006-2007 par le Parc naturel régional des Ballons des Vosges, selon le même protocole que les hautes chaumes (orthophotoplans 2002 IGN + photos infrarouge mission 1997 de l'Institut Forestier National, vérification de terrain).

Cirque glaciaire du Forlet, autres zones humides non agricoles, forêts non soumises :

⇒ cartographie réalisée par le Parc naturel régional des Ballons des Vosges selon la même méthodologie que pour les hautes chaumes.

En Lorraine :

⇒ la carte a été réalisée par le Conservatoire des Sites Lorrains, antenne Vosges, selon la même méthodologie que pour les hautes chaumes.